

## Membre titulaire (1782-1792)

Pierre-François Nicolas, d'abord apothicaire, puis chimiste et médecin, est un personnage intéressant par son activité au sein de la communauté des apothicaires, puis à l'université et à la Société royale. Toutefois, son ambition et les moyens qu'il se donne pour arriver, avec les conflits qu'ils génèrent, réduisent la sympathie qu'on peut éprouver pour son oeuvre. Il a relativement beaucoup voyagé, et il a quitté Nancy à la suite de la Révolution, pour séjourner à Paris, puis à Caen où il a retrouvé une situation stable, et où il a fini ses jours. Toutefois le séjour qu'il aurait fait à Grenoble, qui est fréquemment rapporté, mais qu'on ne retrouve pas, semble relever d'une erreur de personne, consécutif à une homonymie.

Il naît à Saint-Mihiel, dans le Barrois lorrain, le 27 décembre 1743, dans une famille possessionnée dans cette ville, ainsi qu'à Vigneulles et à Étain. Son père Jean-François, né en 1715, est « intéressé » dans la ferme du sel à Saint-Nicolas-de-Port. Après avoir été élève du collège des chanoines de la ville, Pierre-François poursuit ses études à Saint-Nicolas chez les jésuites. Fréquente-t-il la faculté des arts de l'université de Pont-à-Mousson ? Je ne le sais pas, mais il apparaît qu'il est titulaire de la maîtrise ès-arts, le diplôme qui permet l'entrée à l'université. À la suite de ces études, il semble être d'abord pharmacien militaire sous les ordres de Pierre Bayen (1725-1798), le grand chimiste et pharmacien militaire de la fin de la royauté et des premières années de la Révolution. Une biographie de lui est conservée par le musée du Service de santé au Val-de-Grâce à Paris. La période admise par ses biographes pour cet exercice s'étend sur plusieurs années, de 1759 à 1763. À son retour en Lorraine, Nicolas a deux activités. La première est l'inspection et la « réorganisation » des mines des Vosges, sans que nous sachions pour quelle compétence ni comment il a été nommé à la fonction « d'inspecteur honoraire des mines de France ». L'intendant de Lorraine le charge ensuite d'étudier la possibilité de fabriquer de l'acier à partir du minerai des mines de Lorraine et d'Alsace, ce qui se traduira en 1772 par la rédaction et la publication d'un mémoire sur ce sujet. Bayen s'étant aussi intéressé aux mines d'Allemagne, c'est peut-être là qu'il faut chercher l'origine de cette nomination.

La seconde activité de Nicolas est de faire officialiser sa compétence en matière de pharmacie. Sans que nous sachions où et comment il effectue, ou a effectué, l'apprentissage et les stages nécessaires en complément de ce qu'il a fait et appris auprès de Bayen, il se présente aux examens devant la maîtrise de Nancy où il est reçu maître apothicaire. Il l'est d'abord le 22 juillet 1768 en vue d'exercer en Lorraine ducale sauf à Nancy ; il l'est ensuite, toujours à Nancy, le 31 décembre, jour où il soutient ses « conclusions de pharmacie », une sorte de thèse instituée par les statuts de 1764, ce qui lui permettra de devenir l'un des six maîtres apothicaires de la ville lorsqu'une place vaquera. Le 9 janvier 1769, paroisse Saint-Sébastien, il épouse Marie-Madeleine Arnould, âgée de vingt ans, fille de Mengin Arnould, marchand chandelier dans le quartier et propriétaire de la fonderie royale et générale des suifs qui se trouve près de la porte Saint-Nicolas. Son beau-père étant décédé, Pierre-François rachète l'entreprise en 1771.

Nous ne savons pas s'il exerce une activité pharmaceutique pendant les années qui précèdent son installation comme apothicaire à Nancy. Le 19 novembre 1768, donc peu avant sa réception, Pierson fils, apothicaire rue du Pont-Mouja, non loin de la place Saint-Sébastien, démissionne en sa faveur. Nicolas est inscrit au registre des maîtres apothicaires de Nancy le 2 juin 1769. Il s'installe alors rue du Pont-Mouja. Il s'intéresse à de nombreux sujets : les mines, la taxidermie et surtout à tout ce qui touche à la chimie, pour laquelle il a

une passion et au moyen de laquelle il veut se faire un nom. L'hydrologie peut être considérée ici comme une branche de la chimie. Il travaille beaucoup, et, comme il publie les résultats de ses recherches et qu'il en envoie certains à la Société royale des sciences et belles-lettres, il ne tarde pas à se faire remarquer. Il s'oppose à son collègue apothicaire Joseph-Sigisbert-François Mandel, plus jeune que lui et donc reçu plus tard à la maîtrise. Leurs travaux portent principalement sur des questions d'eau, l'hydrologie permettant de se faire connaître par le thermalisme et par les questions d'hygiène. Ainsi en est-il par exemple du *Mémoire sur les fontaines de Nancy, dédié à Monseigneur l'intendant*. Or il se trouve que les pharmacies des deux apothicaires hydrologistes ne sont pas éloignées, dans la ville neuve, celle de Mandel étant près du marché actuel, rue Saint-Dizier. Une querelle célèbre les oppose (*Observation sur une eau minérale de Nancy, Réplique à la réponse aux observations...*) en 1772 à propos de l'eau soit disant minérale parce que soufrée, trouvée dans la propriété Isabey, rue Saint-Dizier (l'actuel magasin d'optique), en face de la pharmacie Mandel, et qui ne serait, selon ce dernier, qu'une eau issue d'une fosse d'aisance !

À ce moment, les cours publics et privés de chimie sont très à la mode. Ils sont publics car ouverts à tous ceux que ce sujet intéresse moyennant le paiement d'un droit d'inscription généralement assez élevé, et privés parce qu'exécutés chez eux (à la pharmacie en particulier) ou dans un local loué ou prêté, par des particuliers (médecins, apothicaires, juristes, riches propriétaires) qui s'estiment compétents, ceci en dehors de l'université qui, à cette époque, ne dispose pas de chaire de chimie, à l'exception des grandes et anciennes facultés de médecine. Un binôme classique pour cet enseignement est l'association d'un médecin qui présente le cours théorique, et d'un apothicaire qui effectue pendant ce temps les démonstrations. L'un est donc qualifié de professeur, et l'autre de démonstrateur, ce qui est moins prestigieux. L'un et l'autre sont susceptibles de rédiger et de publier un ouvrage qui sert de support au cours, ou plus simplement un manuel. Si le démonstrateur pharmacien est presque toujours capable de faire les enseignements théoriques en raison du fait que les apothicaires pratiquent tous les jours la chimie dans leur pharmacie, l'inverse est rarement vrai, car l'une des caractéristiques de la médecine d'alors et de ses praticiens est de ne pas toucher les malades et de ne pas manipuler, ce qui veut dire qu'ils font effectuer tout ce qui est manuel par les chirurgiens et les apothicaires (ici l'administration des clystères, médicamenteux ou non). Il n'y a, de plus, pas de chimie dans le cursus médical jusque-là.

Ce qui vient d'être décrit correspond exactement à ce qui va se passer à Nancy où, en 1775, le médecin Henry Michel dit « du Tennetar », et P.-F. Nicolas ouvrent dans la pharmacie de ce dernier un cours de chimie. Nicolas prête son laboratoire pour cet enseignement où ils accueillent les amateurs intéressés par les démonstrations qui accompagnent les leçons théoriques faites par le médecin. L'inventaire du matériel de ce laboratoire est connu grâce aux recherches du docteur Pillement, et nous savons qu'en dehors de la verrerie et des fourneaux, il y est exposé un « grand tableau encadré du produit des affinités chimiques ». C'est certainement celui qui est dû aux recherches de l'apothicaire, médecin et chimiste parisien Étienne-François Geoffroy. Les relations du médecin et de l'apothicaire nancéiens leur permettent de faire transformer ce cours en chaire de chimie de la Faculté de médecine par le ministre concerné, le comte de Miromesnil. Les lettres patentes de Louis XV paraissent le 19 août 1776. En raison de l'absence de locaux universitaires, l'enseignement continue dans un premier temps à avoir lieu chez Nicolas, et les droits d'inscription versés par les étudiants (douze livres) et les auditeurs (vingt-quatre

livres), dont le nombre est de huit ou neuf pour chacune des deux catégories, permettent l'acquisition des matériels de laboratoire et des produits chimiques, et la rémunération des deux enseignants. L'enseignement n'est pas obligatoire pour les étudiants ; il a lieu trois fois par semaine pendant le semestre d'été. On estime que Nicolas touche ainsi environ deux cents livres, ce qui ne compense pas ses frais. La Faculté demande un défraiement pour les deux enseignants (500 francs pour le professeur et 700 pour le démonstrateur en tenant compte des frais de laboratoire), mais rien ne vient compenser leurs débours. Michel et Nicolas rédigent l'un et l'autre séparément un manuel destiné aux auditeurs de l'enseignement. Celui de Nicolas est édité chez Haener en 1777 sous le titre *Cours de chimie théorique-pratique à l'usage des étudiants et des amateurs* (314 p., in-12°). Cette étonnante dualité pédagogique est une illustration de la situation de leur association : leur entente n'est qu'apparente. En 1787, alors qu'il est devenu professeur, Nicolas fait paraître un *Précis des leçons publiques de chimie et d'histoire naturelle qui se font toutes les années aux écoles de médecine de l'université de Nancy*, encore in-8° mais cette fois en deux volumes.

Le 15 juillet 1779, Nicolas démissionne de sa place d'apothicaire en faveur de son neveu par alliance Romuald Graux, qui a été reçu ce même jour pour exercer à Nancy et à qui la pharmacie sera cédée. Madame Nicolas et la communauté des apothicaires donnent leur accord. Le laboratoire de chimie qui sert aux enseignements est transféré dans les locaux de l'université (l'actuelle bibliothèque publique, place Dombasle). Michel et Nicolas ne réussissent pas pendant très longtemps à enseigner ensemble, certainement parce que Nicolas connaît mieux la chimie que Michel, mais sans doute surtout parce que Nicolas vise la place de professeur et cherche à déstabiliser Michel. Celui-ci a la sagesse de démissionner en 1780 et de retourner à Metz, sa ville natale, où il ouvre un cours de chimie qui a un grand succès et où il effectue une belle carrière. Il est élu à la Société royale de Nancy le 15 juin 1779, et il y est reçu le 25 août.

Le 1<sup>er</sup> août 1780, Nicolas reçoit des lettres de provision en vue de sa nomination à la chaire de chimie, ce qui signifie qu'il sera nommé professeur sans concours à condition de posséder les titres nécessaires. Cette décision est contraire à ce qui avait été décidé initialement pour qui succéderait à Michel. Il s'organise donc pour devenir docteur en médecine, condition *sine qua non* de cette succession. Sa thèse de baccalauréat en médecine, soutenue le 1<sup>er</sup> mars 1780, donc avant l'octroi des lettres, porte sur la formation et la substance de l'os ; celle de licence sur les préparations pulvérisées, le 2 septembre 1780, est marquée par un incident déclenché par Mandel à l'occasion d'un point que Nicolas a avancé. Il soutient sa thèse de doctorat le 29 mai 1781. Elle a pour sujet les gaz méphitiques et la réanimation des personnes suffoquées. Il fait enregistrer ses lettres au Parlement le 1<sup>er</sup> juin, les présente à la Faculté le 6, prête aussitôt serment et, avec sa nomination, il reçoit le titre honorifique de « conseiller et médecin ordinaire du Roi ». Les enseignements ont alors lieu cinq fois par semaine au lieu de trois. Le démonstrateur qui remplace Nicolas est d'abord l'apothicaire Delaporte. Son décès le 18 août 1782 entraîne la désignation de son collègue Pierre-Remy Willemet le 3 septembre. Nicolas a acheté le domaine de la Trinité, à Malzéville, le 26 septembre 1780. Le 8 janvier 1781 a lieu à l'église Saint-Sébastien le baptême de son fils Jean-Pierre.

Nicolas, qui se fait connaître, est élu à l'Académie de Dijon en 1778 et à la Société d'émulation de Liège en 1779. Dans l'histoire de la chimie, il est réputé avoir découvert le phosphore dans les os. Fourcroy, à Paris, l'appelle « Nicolas Phosphore ». Il a effectivement amélioré le procédé d'extraction à partir des phosphates contenus dans l'urine et publié sur ce sujet au *Journal de Lorraine* et au *Journal de physique*, mais ce n'est pas à lui que la

découverte du phosphore dans les os est officiellement attribuée, mais à Gahn en 1770. Il faut préciser à ce sujet que les chimistes de l'époque font, au cours de leurs manipulations, une grande consommation de phosphore, sans doute plus exactement de phosphates compte tenu des propriétés et de la toxicité du phosphore élément. Comme déjà indiqué, Nicolas envoie à la Société royale de Nancy les textes de ses travaux, principalement sur les eaux, de manière à obtenir de sa part une approbation officielle, ces textes étant généralement soumis à une commission, éventuellement lus en séance et ensuite mentionnés dans les procès-verbaux de celles-ci. C'est encore l'occasion de s'opposer à Mandel par personne interposée, mais aussi de créer deux partis chimiques opposés à l'académie : d'un côté Bagard et Jadelot soutenant Nicolas, et de l'autre, Harmant, favorable à Mandel. C'est aussi une lutte entre le Collège royal des médecins et la Faculté, qui sont de vieux ennemis, sachant que le Collège, c'est Harmant, et que la Faculté, c'est Jadelot, cependant que Harmant et Jadelot ont été en opposition à propos de l'usage du titre de professeur de chimie ! Michel du Tennetar reste en dehors de ces conflits et c'est peut-être une raison de la défiance que lui marque Nicolas. Celui-ci est admis à la Société royale le 11 juin 1782 et il y est reçu le 25 août avec un discours qui traite des « causes de l'ascendance de l'eau avec une corde ». Il y est très actif pendant les dix années qui s'écoulent depuis son admission jusqu'à la disparition de l'institution. Après avoir envoyé trois de ses travaux avant d'être admis, il est ensuite l'auteur de dix-sept communications ou rapports, en tenant compte de son discours de réception. Cet ensemble est l'un des plus importants de la période prérévolutionnaire. En milieu médical, seuls Bagard et Jadelot peuvent lui être comparés par le nombre de leurs communications, Harmant en ayant présenté beaucoup moins, et les autres médecins très peu ou pas du tout. Les sujets choisis par Nicolas correspondent à ceux qui intéressent les chimistes à cette époque, beaucoup étant en rapport avec la chimie pratique : les eaux, en particulier minérales ; la teinture des fils textiles et des étoffes ; les pierres destinées à la construction, les gypses et les plâtres ; la distillation et les eaux de vie (*Manuel du distillateur d'eau de vie*, Nancy, Haener, 1787, VI-28 p.) à propos desquelles il est chargé des expertises dans les contestations ; l'électricité et ses applications médicales ; la géologie, les volcans, les mines et la minéralogie ; enfin la chimie théorique avec les difficultés d'application de la théorie du phlogistique et les questions relatives aux gaz (la chimie pneumatique de Lavoisier et ses contemporains) avec "l'air vital", c'est-à-dire l'oxygène, dont Nicolas parle à la Société royale (l'académie) le 28 mars 1787.

En 1783, au moment où des expériences aérostatiques ont lieu un peu partout, Nicolas imagine la conception d'un ballon qu'il fait décoller de la cour de l'université et dont le vol se termine près du moulin de Fontenoy (Fontenoy-sur-Moselle, non loin de Toul). D'un volume de vingt-quatre pieds cubes, formé de taffetas enduit de vernis copal, il est gonflé à l'hydrogène. Celui-ci est obtenu, selon le procédé de Faujas de Saint-Fond au Jardin du Roi, par décomposition de ferraille par de l'acide à l'intérieur d'une « machine pneumatochimique » dont le dessin est réalisé par le médecin et chimiste Robert-François Laugier et qui est publié par l'imprimeur Lamort dans le *Journal littéraire de Nancy* en décembre (« Ballon aérostatique lancé à Nancy par M. Nicolas, professeur de chimie », n°18, p. 94-99, avec le dessin de la machine destinée à produire l'hydrogène). Il lui reste encore, avant la Révolution, à participer à la rédaction de la pharmacopée de Nancy, dont le maître d'œuvre est son vieil ennemi Mandel.

À la Révolution, Nicolas épouse les idées du moment, mais, contrairement à ce qu'il croyait sans doute, celle-ci ne lui apporte pas beaucoup de satisfactions durables, tant à Nancy qu'ailleurs. La suppression de l'université lui fait perdre sa chaire. Il occupe alors

successivement un grand nombre de fonctions : représentant de la commune, notable, officier municipal, électeur, administrateur du district, juge de paix de Nancy nord, président du directoire du département, également commandant d'une compagnie de la garde nationale, et médecin de la maison de réclusion. En 1793, il est associé, sous le nom de « Terre végétale », aux activités et exactions de Mauger (Marat-Mauger), ce qui lui vaut d'être arrêté en février 1794, sans que cela ait eu, semble-t-il, de conséquences importantes.

Le 2 nivôse an III (22 décembre 1794), il est nommé à la chaire de chimie médicale et de pharmacie de l'École de santé de Strasbourg (la future école puis faculté de médecine). La loi (on trouve aussi « décret ») du 14 frimaire an III (4 décembre 1794) de la Convention établit une « école de santé » à Paris, Montpellier et Strasbourg en vue de former des officiers de santé « pour le service des hôpitaux, et spécialement des hôpitaux militaires et de la marine ». Plusieurs professeurs sont nommés les 1<sup>er</sup> et 2 nivôse (22 et 23 décembre) dont Nicolas, mais qui ne se présente pas en raison de l'absence de laboratoire. L'affiche datée du 11 pluviôse an III (30 janvier 1795), annonçant l'ouverture de l'École le 21, soit dix jours plus tard, indique : « L'époque à laquelle le professeur Nicolas commencera son cours de chymie médicale, animale appliquée & celui de pharmacie, sera annoncée par une nouvelle affiche (...) ». Une autre affiche, cette fois de « l'École spéciale (destinée à l'étude) de (la) médecine », qui lui succède le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) par changement d'intitulé mais aussi d'orientation de l'enseignement, évoque cette situation. Relative à l'organisation du semestre d'été de l'an VI, elle indique que les cours commenceront le 11 floréal, mais que plusieurs n'auront pas lieu à ce moment, dont celui de chimie, et qu'ils seront annoncés « lorsque les obstacles qui se sont opposés à leur établissement seront levés ». Nicolas n'enseignera pas à Strasbourg : il a démissionné en floréal (le 1<sup>er</sup> ou le 5 mai 1795) et il est retourné à Nancy. Son adjoint, Louis Hecht, a aussi refusé la place. À l'exception de Nicolas, d'origine civile, les nouveaux professeurs sont d'anciens praticiens militaires. Les bâtiments du grand séminaire sont affectés à l'école dont l'installation a eu lieu le 21 pluviôse (9 février 1795).

Nicolas est donc de retour à Nancy. Il a encore l'opportunité d'être assesseur du juge de paix. Il va devenir, non sans difficultés, professeur à l'École centrale du département. Quand les écoles centrales sont créées, celle de la Meurthe est mise en place à Nancy par un arrêté départemental du 9 prairial an IV (28 mai 1796). Elle est installée dans l'ancienne université (l'actuelle bibliothèque publique) le 1<sup>er</sup> messidor (19 juin 1796). Il est prévu que les candidats aux fonctions de professeurs seront « examinés et élus par un "jury d'instruction" dont les propositions seront soumises à l'approbation de l'administration départementale ». La chaire de physique et de chimie est convoitée par deux candidats, Nicolas et Deshayes. Ce dernier est aussi membre du jury, cependant que le ministère refuse de dédoubler la chaire. Mandel ne fait pas partie du jury au moment de ce choix (il le sera plus tard), mais il est possible qu'il y exerce une influence vu l'importance qu'il a prise localement. C'est Deshayes qui est nommé, et Nicolas doit se contenter de la chaire d'histoire naturelle, une discipline qui ne l'intéresse que très médiocrement et qui n'est pas de sa compétence, ce qui oblige l'administration à nommer professeur adjoint pour la botanique son ancien démonstrateur Willemet.

Parallèlement à l'École centrale, une « Société de santé de la commune de Nancy », souvent appelée « Société de médecine » est créée le 28 nivôse an IV (17 janvier 1796). Cette création est rendue possible par l'article CCC de la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795). L'autorisation de la municipalité est obtenue le 2 germinal an IV (22 mars 1796), divers locaux sont mis à la disposition de la société, mais aucun subside ne lui est accordé. La

reconnaissance de l'enseignement et des certificats obtenus reste obscure. Le règlement de la société est rendu public le 25 thermidor (13 août 1796) : elle a entre autres pour but « [...] d'instruire par des leçons publiques et gratuites sur tous les principes de l'art de guérir [...] ». Parmi les treize signataires de ce règlement figurent Willemet (né en 1735), Nicolas et Mandel (né en 1749). Le premier y enseigne la botanique, le second l'histoire naturelle et la chimie, et le troisième la thérapeutique et la pharmacie (Mandel est bachelier en médecine depuis le 26 juillet 1771). La société tient des séances publiques qui sont aussi des séances de communications scientifiques, et leurs résumés peuvent paraître dans le *Journal de la Société des pharmaciens de Paris*. Nicolas présente un mémoire sur le kermès minéral (oxysulfure d'antimoine, dit "poudre des Chartreux", utilisé comme expectorant) le 1<sup>er</sup> frimaire an VI (21 novembre 1797). On trouve cité aussi, bien qu'il soit alors à Caen, une « Critique de la réfutation de la doctrine pneumatique de Lamarck » et "Nouvelles expériences et nouvelles preuves de celles de Lavoisier, Berthollet et Fourcroy ».

Une pétition en vue du transfert de l'École de santé de Strasbourg à Dijon, puis à Nancy, est transmise au Conseil des Cinq-Cents par le directeur Joseph Noël le 11 thermidor an V (29 juillet 1797). Une raison de ce déplacement serait la localisation excentrée de Strasbourg. Un autre projet est présenté le 12 ventôse an VI (2 mars 1798) qui prône la création de cinq écoles, dont Nancy et Montpellier. Nicolas est réputé faire partie de ceux qui souhaitent "la translation à Nancy". Il est vrai qu'il n'a pas été bien accueilli en Alsace comme venant de la France de l'intérieur et qu'il n'y avait pas de laboratoire ! Finalement, le Conseil des Cinq-Cents refuse le transfert à Nancy les 17 ventôse et 14 germinal an VII (7 mars et 3 avril 1799).

Au cours de ces années, Nicolas réside dans une maison de campagne à Boudonville. En 1795, au moment de la création de celui-ci, il est désigné comme associé non résident de la première classe de l'Institut national. Ayant été nommé magistrat (assesseur du juge de paix), Nicolas se serait livré semble-t-il à certains excès, ce qui pourrait être la cause de son départ de Nancy en prairial an VI (mai-juin 1798). Il quitte Nancy pour des raisons qui sont qualifiées « d'impérieuses » en vue d'habiter à Paris. Willemet lui succède dans ses enseignements à l'École centrale.

On ne sait pas trop quelles sont ces raisons qui sont certainement multiples : familiales (son épouse et plusieurs de ses filles ne le suivent pas), universitaires (l'absence de facultés sur place), politiques (des conséquences de ses engagements, voire de ses excès) ? Peut-être souhaite-t-il travailler avec les chimistes parisiens. A-t-il été sollicité par Berthollet à la suite d'une mission qu'il a remplie en 1794 dans les salines ? Il s'installe dans l'île de la Cité où il va demeurer jusqu'à son départ pour Caen. On sait qu'il travaille avec Chaptal, peut-être avec d'autres chimistes dont Fourcroy qui est d'origine pharmaceutique comme lui. Il est cité comme correspondant de la Société des pharmaciens de Paris en octobre 1796. En 1800, il publie une *Méthode pour préparer et conserver les animaux...*, qui est en accord avec son intérêt très ancien pour la taxidermie.

Il déménage pour Caen en 1801 et il va y terminer sa vie. Il est nommé professeur de chimie à l'École centrale du département du Calvados. Dès février, il est élu à l'Académie de la ville. En 1808, il est nommé professeur de physique et de chimie à la Faculté des sciences, cependant qu'il enseigne la matière médicale à l'École de médecine. Plusieurs travaux scientifiques datent de cette époque dont celui qui est encore cité actuellement et qui est certainement l'un des plus importants de son œuvre scientifique en dépit de la conclusion incomplète et partiellement erronée qui en découle. Publié à Paris en 1803 puis réédité en 1805, en collaboration avec V. Geudeville, il s'intitule *Recherches et expériences médicales et*

*chimiques sur le diabète sucré, ou la phtisie sucrée*. Comparant l'urine sucrée des diabétiques à l'urine normale, ils montrent que le sucre qu'elle véhicule n'est pas le « sucre normal », c'est-à-dire le saccharose, mais ils ne l'identifient pas au glucose (Chevreul en 1815). En même temps, ils propagent l'idée que cette urine ne contient pas d'urée et d'acide urique. Pierre-François Nicolas meurt à Caen le 18 avril 1816 à l'issue d'une vie assurément bien remplie. On ne connaît pas de portrait de lui et on ne sait pas s'il en a existé. [Pierre Labrude].

*L'Ecole de santé de Strasbourg 14 frimaire an III*, actes du colloque du bicentenaire (3 décembre 1994), édités par J. Héran, G. Livet et G. Vicente, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1995, 260 p., *passim* ; Antoine BEAU, « Le bicentenaire des premières expériences aérostatiques à Nancy », *Le Pays lorrain*, 1983, n°2, p. 108-116 ; François BOISARD, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Nicolas*, Caen, Imprimerie Poisson, 1816, 16 p. ; André GAIN, « L'Ecole centrale de la Meurthe à Nancy 1<sup>er</sup> messidor an IV-30 germinal an XII », Nancy, Berger-Levrault, 1922, p. 34-65 ; Emile HATTON, *La Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy de 1750 à 1792 Son histoire son influence sur la mentalité nancéienne*, thèse de doctorat de l'université de Nancy, mention lettres, 1952, dactylographiée, volume des annexes, p. 68-69 ; Pierre LABRUDE, « Pierre-François Nicolas (1743-1816), apothicaire, médecin, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Nancy, à la veille de la Révolution », *Histoire des sciences médicales*, 2002, n°4, p. 465-472 ; Delphine LANGARD, *Pierre-François Nicolas, un "monument" de la chimie par son enseignement et ses oeuvres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de diplôme d'État de docteur en pharmacie (sous la direction de P. Labrude), Nancy, 2007, n°2824, 228 p., disponible en ligne sur le site [hal.univ-lorraine](http://hal.univ-lorraine) ; Auguste Jean TETAU, *Les apothicaires de Nancy au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'université, mention pharmacie, Nancy, 1932, Paris, Editions Occitania, 1932, 187 p., ici p. 151-154.